



Titre de la politique :	Politique de confidentialité		
Adoptée :			
Version actuelle approuvée par le conseil d'administration :	Le 7 septembre 2017	Pages :	5

Définitions

En vertu de la présente politique, les termes suivants se définissent comme suit :

- a. « ACNSA » signifie *Association canadienne de nage synchronisée amateur* aussi connue sous le nom de *Synchro Canada* ou *SC*;
- b. « CDD » signifie le chef de direction de SC;
- c. « Club » signifie un groupe qui est organisé regroupant des membres inscrits, lesquels s'associent pour pratiquer la nage synchronisée de manière compétitive ou récréative.
- d. « Y compris » signifie l'inclusion de tout autre motif;
- e. « Membre » signifie toute section provinciale ou territoriale enregistrée auprès de l'ACNSA;
- f. « Section provinciale et territoriale » signifie une organisation provinciale ou territoriale qui est responsable de la gestion de la nage synchronisée à l'intérieur de ses frontières provinciales ou territoriales;
- g. « Déclarant » signifie tout club ou toute personne qui répond aux exigences en matière d'inscription telles que l'exige l'ACNSA et qui lui a payé tout droit d'inscription dû. La liste complète des catégories de déclarants est présentée dans les *Statuts* de l'ACNSA ainsi que dans la *Politique d'inscription* de SC;
- h. « Activité de SC » signifie les affaires et les activités qui relèvent de l'autorité de SC;
- i. « Participants de SC » signifie toute personne qui est engagée dans une activité qui est rétribuée ou bénévole avec SC ou qui est soumise à l'autorité de SC.

Application

La présente politique s'applique aux participants de SC et à toute personne dont les renseignements personnels sont gérés par SC. Les participants de SC comprennent les personnes suivantes :

- l'ensemble des membres de SC ou les déclarants;
- les directeurs, administrateurs, membres de comités et bénévoles de SC;

- les employés de SC et les personnes qui ont passé un contrat avec SC;
- l'ensemble des athlètes qui sont admissibles à la sélection ou qui font partie de toute équipe participant à des compétitions ou événement qui relèvent de l'autorité de SC;
- toute personne qui travaille avec ces équipes ou athlètes, y compris les entraîneurs, le personnel médical et paramédical ainsi que toute autre personne qui offre un soutien.

Objet de la politique

SC s'engage à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels et à assurer leur sécurité. Pour respecter cet engagement, SC a élaboré la présente *Politique de confidentialité*. Veuillez prendre un moment pour la lire. Vous serez renseigné sur le type de renseignements qui sont collectés, comment ces renseignements sont utilisés et à qui ceux-ci sont divulgués. SC vous recommande également de consulter la version la plus à jour de ce document régulièrement, car il risque d'y avoir des changements ou des mises à jour de temps en temps.

SC a pris une décision en matière de politique en alignant son programme de confidentialité sur les dix principes de protection des renseignements personnels énoncés dans le code type de l'Association canadienne de normalisation (CSA).¹

Renseignements personnels

SC collectera des renseignements personnels dans le seul but d'organiser et de planifier le sport de la nage synchronisée, et ce, dans un souci de qualité.

SC pourra collecter des renseignements personnels d'une personne et à propos d'elle, dont les suivants :

- numéro de l'ACNSA;
- nom et coordonnées, y compris le numéro de téléphone, l'adresse municipale et le courriel;
- nom d'une personne à contacter en cas d'urgence;
- renseignements sur l'athlète et son parcours, y compris sa date de naissance, son sexe, sa citoyenneté, son niveau de compétition, son évaluation physique, les commentaires de ses entraîneurs, ses notes et ses résultats de compétition;
- renseignements médicaux sur l'athlète, y compris ses évaluations médicales, psychologiques et nutritionnelles, ses antécédents médicaux et son numéro d'assurance maladie;
- numéro de passeport;
- numéro de carte de crédit ou autres renseignements bancaires;
- photos, séquences vidéo et commentaires enregistrés;

¹ SC est également régie par la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation de renseignements personnels durant des activités commerciales telles que la vente d'espaces publicitaires commerciaux dans le cadre d'événements organisés.

- renseignements sur les employés, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles de SC, y compris leurs coordonnées, leur numéro d'assurance sociale, leurs renseignements bancaires, l'information sur leur admissibilité en tant qu'entraîneur telle que leur numéro d'enregistrement auprès du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) ainsi que leur niveau de certification, ou sur leur admissibilité en qualité de juge ou d'arbitre le cas échéant, ainsi que des détails sur leur parcours professionnel, y compris leur expérience et leurs qualifications;
- vérification de casier judiciaire et vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables et références personnelles requises au besoin des entraîneurs, des officiels, des bénévoles et des membres du conseil d'administration.

Utilisation et divulgation

SC pourra se servir de renseignements personnels aux fins suivantes, y compris pour ce qui suit :

- communiquer les programmes, les événements et les activités de SC;
- communiquer des nouvelles ainsi que de l'information sur les événements et les occasions proposées par SC;
- inscrire les membres et les déclarants et recevoir le paiement des droits d'inscription;
- communiquer avec les participants de SC et permettre à ceux-ci de communiquer entre eux;
- documenter les dossiers, y compris les résultats des concours qui sont affichés;
- déterminer l'admissibilité des entraîneurs et leurs qualifications;
- déterminer l'admissibilité des officiels et leurs qualifications;
- déterminer l'admissibilité de l'athlète, sa catégorie d'âge et son niveau compétitif approprié;
- communiquer en cas d'urgence médicale;
- assurer la sécurité des athlètes et déterminer les tendances qui sont indésirables ou les enjeux qui nécessitent des mesures correctives;
- assurer la conformité au régime d'assurance;
- traiter les droits d'inscription et autres paiements tels que le versement des droits d'inscription à un atelier, l'acquittement de frais de déplacement et l'achat d'équipement ou d'uniformes;
- traiter les commandites et organiser des activités de reconnaissance des commanditaires;
- établir des rapports pour les commanditaires, les partenaires, les bailleurs de fonds et les donateurs;
- mener des activités de formation ainsi que des activités éducatives et promotionnelles;
- traiter la paie, les déductions à la source, l'assurance et les autres avantages sociaux qui touchent les employés, les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les autres participants de SC;
- traiter des situations internes, y compris l'administration, et se conformer aux obligations juridiques et réglementaires.

SC pourra divulguer des renseignements personnels dans la mesure où cela est nécessaire, aux fins d'administration et pour assurer la participation sécuritaire au sport, aux participants de SC, y compris aux officiels, aux arbitres, aux gestionnaires de compétition et aux marqueurs, à l'Association canadienne des entraîneurs et autres organisations, aux bénévoles et aux personnes qui planifient les activités de SC. SC pourra aussi divulguer des renseignements personnels à ces organisations ou personnes afin de communiquer avec les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les membres du conseil d'administration et d'autres participants de SC, et de promouvoir le sport de manière générale.

SC pourra faire appel à de tiers fournisseurs de service pour traiter les renseignements personnels en son nom tels que la prise de photos d'événement, l'impression de documents, l'organisation d'activités de marketing et le soutien technologique. SC ne vend pas les renseignements personnels ni les loue ou les échange à de tiers, et ne divulgue pas autrement les renseignements personnels à de tierces parties, sauf pour ce qui est décrit dans la présente *Politique de confidentialité* ou conformément à la loi.

Consentement

Une personne peut donner son consentement par écrit, oralement ou électroniquement. Elle peut aussi donner son consentement implicite en posant un geste ou non. En voici des exemples :

- en remplissant et signant un formulaire d'inscription ou autres documents de SC;
- en consentant verbalement quand l'information est transmise en personne ou par téléphone;
- en consentant électroniquement, au moment de fournir des renseignements personnels par courriel ou par l'entremise des médias sociaux tels que Facebook et Twitter;
- en déclarant volontairement ses renseignements personnels à un participant de SC.

Avant de déterminer quel formulaire de consentement conviendra, SC tiendra compte du type de renseignements personnels requis, de l'usage qu'on en fera et des attentes raisonnables de la personne. SC obtiendra généralement le consentement exprès de la personne quand l'information risque d'être sensible.

Il est aussi possible de donner son consentement à un représentant autorisé tel qu'un parent ou un tuteur légal. Ce type d'autorisation est requis par exemple pour une athlète mineure. Quant aux athlètes de 13, 14 ou 15 ans, celles-ci donnent habituellement leur propre consentement, à moins qu'il ne s'agisse de la divulgation de renseignements personnels sensibles. Dans ce cas-là, SC demandera le consentement au parent ou au tuteur légal avant de divulguer quoi que ce soit en ce sens.

Garanties

SC prend des mesures pour veiller à ce que les entraîneurs, les bénévoles, les employés, les membres du conseil d'administration et d'autres participants de SC soient sensibilisés à l'importance d'assurer la sécurité des renseignements personnels qu'elle a en sa possession et à protéger ceux-ci. Des garanties physiques et procédurales raisonnables ont été conçues et mises en place pour protéger cette information.

Vos choix

Vous pouvez avoir accès à vos renseignements personnels et les mettre à jour à n'importe quel moment. Vous pouvez aussi dire à SC à tout moment de cesser d'utiliser vos renseignements personnels en communiquant avec le CDD (sous réserve de restrictions juridiques ou contractuelles légales et en donnant un préavis raisonnable). SC se conformera à votre demande dans les meilleurs délais, mais il se peut que SC ne puisse cesser l'utilisation de vos renseignements personnels immédiatement dans certains cas.

Comment communiquer avec nous

Le CDD est responsable de veiller à ce que SC respecte la présente *Politique de confidentialité*. Si vous avez une question d'ordre général sur celle-ci ou voulez mettre à jour vos renseignements personnels ou préférences, nous vous prions de communiquer avec le CDD.